



SYNTHESE

Le Conseil Municipal réuni le 17 décembre 2009 à 18 heures 30 en Mairie de MON TSAON sous la présidence de M RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. SIVADE Albert
Excusé : M. LAMONTRE Michel

I. D.P.U

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur le terrain cadastré AE 368 AE 369 et AE 370 le village à SEMOUTIERS.

II. CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération à prendre, relative au nouveau contrat d'assurance des risques statutaires qui prend effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 4 ans.

Après discussion le Conseil Municipal valide les propositions relatives à ce nouveau contrat et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer ces documents.

III. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture de deux demandes de subventions :

1. APEI du Sud haut marnais 19 rue des chenevrière 52500 Bize
2. Maison rurale de Semur en Auxois

Après discussion le Conseil Municipal ne donne pas suite à ces demandes.

IV. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller la photocopie du rapport du Commissaire Enquêteur ainsi qu'une demande émanant d'un habitant de Semoutiers désirant que son terrain entre dans le zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire précise, qu'après avoir pris l'aval des services compétents, le rapport du Commissaire Enquêteur et diverses pièces sollicitées seront adressés au demandeur.

Après discussion, le Conseil Municipal précise qu'il convient d'informer le demandeur de la différence existant entre un zonage d'assainissement et une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Précise que l'étude relative à ce zonage a été validé par le Conseil Municipal après avis du Commissaire Enquêteur et que le zonage en fonction de l'évolution du village n'est pas figé et pourra toujours être revue au moment opportun.

V. CONVENTION

Monsieur le Maire indique que des rejets de la station d'épuration se déversent sur un terrain privé. Ce terrain ayant changé de propriétaire il convient de rédiger une convention avec le nouveau propriétaire.

Monsieur le Maire souligne qu'il est entré en contact avec des services spécialisés dans ce domaine et qu'une réponse doit lui parvenir avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et propose que ce dossier soit réexaminé lors d'une prochaine réunion.

VI. RAPPORT D'ACTIVITE 2008 Communauté de Communes du Pays Chaumontais

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un exemplaire du rapport d'activité 2008 et précise que ce document est à la disposition de toute personne désirant lire ces documents aux heures habituelles des permanences de mairie.

VII. REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire diffuse à chaque conseiller une note émanant du Ministre de l'Intérieur relative à la réforme des Collectivités Territoriales.

VIII. MODIFICATION STATUT DE SDEHM

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de DAMBLAIN et désigne en qualité de Membre titulaire M. LAMONTRE Michel et en qualité de suppléant M. ROZE Maurice

IX. MODIFICATION SICTOM

Adhésion de commune de PREZ SOUS LAFAUCHE.

X. VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire de MON TSAON donne lecture d'une correspondance émanant du Conseil National des Villes et villages fleuris qui confirme les « 4 fleurs » pour MON TSAON.

Monsieur DAUDINET félicite et remercie toutes les personnes ayant participé à ce fleurissement en particulier les bénévoles, les agents communaux, la DDE, la Municipalité et les Conseillers.

Monsieur le Maire de SEMOUTIERS précise que cette confirmation de la 4^e fleur ne doit pas cacher une certaine réalité à savoir : la commune a beaucoup investi tout au long de ces dernières années (points d'eau – main d'œuvre – entretien – finance etc..) mais constate que les bénévoles qui ont créés cette Association et ont trouvé le dynamisme pour réussir sont de moins en moins nombreux.

La commune ne pourra pas toujours suppléer ce manque de main d'œuvre par l'intermédiaire des agents communaux qui doivent travailler et entretenir les 2 villages.

Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il fait confiance à la population de MON TSAON pour relever ce défi et trouver au sein des habitants le soutien et l'effort de nombreux bénévoles pour continuer à progresser et embellir leur village.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Monsieur le Maire indique que suite à sa demande une réponse ferme ne pourra être menée sur les divers calculs pour les nouveaux taux d'impositions avant le 30 janvier 2010 ainsi que les nouveaux calculs sollicités pour la taxe professionnelle.
- ✚ Monsieur le maire indique qu'il convient de modifier le règlement de la salle des fêtes. Ce dernier sera donné à chaque location et un chèque de caution de 500 € sera systématiquement exigé.
- ✚ Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion des écoles qui s'est tenu en compagnie des Maires de RICHEBOURG, MON TSAON, des enseignantes, un représentant de la municipalité et des représentants des parents d'élèves.
- ✚ Monsieur le Maire indique que le problème du château d'eau et de l'eau en général de Montsaon a été évoqué en réunion informelle avec M. BLOT nouveau responsable SATE DDEA et donne lecture du compte rendu relatif à cette réunion.
- ✚ Monsieur le Maire fait le point sur le terrain de foot – vestiaires CFC INTERFAC.
- ✚ Monsieur le Maire indique également que toutes les réunions relatives aux Associations, et les diverses commissions auront lieu fin décembre début janvier.
- ✚ Il devient nécessaire de revoir le photocopieur.
- ✚ Vœux **vendredi 15 JANVIER 2010 A 19 heures.**
- ✚ Repas des aînés le **samedi 27 FEVRIER 2010**
- ✚ Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le 26 décembre au lieu du 25 décembre
- ✚ la permanence pour les inscriptions sur la liste électorale aura lieu **le mercredi 31 décembre 2009 de 13 h 30 à 14 h 30.**